RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 15 décembre 2008



MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -

Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mile KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT -Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - MIle MODDE - MIle MASLOUHI - MIle CHEVALIER - M. EL

HASSOUNI

Membres excusés

: Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)

Membres absents

: Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX -

M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

OBJET DE LA DELIBERATION

Développement de l'action internationale de la Ville

Madame Biot, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dijon est une ville historiquement ouverte sur le monde. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle fut l'une des premières de France à nouer des liens avec des villes du monde entier. Elle est jumelée avec Cluj (Roumanie), Dallas (Etats-Unis), Mayence (Allemagne), Opole (Pologne), Pécs (Hongrie), Reggio Emilia (Italie), Skopje (République de Macédoine), Volgograd (Fédération de Russie) et York (Royaume Uni).

Dijon souhaite aujourd'hui accentuer ses efforts pour accroître encore son ouverture sur le monde et son rayonnement tout en enrichissant les actions déjà engagées. Si des relations continues ont été entretenues avec Mayence, Reggio Emilia ou York, Dijon doit maintenant s'appuyer sur l'ensemble de son réseau de villes partenaires pour développer une politique de coopération plus ambitieuse, respectant le principe de réciprocité et accompagner davantage ses concitoyens dans toute la diversité de leurs projets internationaux.

Ainsi, Dijon pourra continuer à s'affirmer comme capitale régionale au rayonnement européen et international en promouvant ses nombreux atouts : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, entreprises innovantes, richesses touristiques et gastronomiques, qualité du cadre urbain et art de vivre.

A cet égard, il convient de renforcer, autant que faire se peut, les projets de coopération internationale, l'attractivité de la ville, sa présence dans les réseaux transnationaux et développer l'information et la participation des habitants autour des actions mises en place. En tant que ville solidaire, Dijon doit également davantage se mobiliser au service des pays en développement et de leurs habitants tout en accompagnement les acteurs locaux de son territoire sur ces questions. Elle est en première ligne pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.

Afin de mettre en place cette stratégie, plusieurs priorités sont proposées :

- développer la coopération européenne et internationale à Dijon, à travers le soutien aux acteurs locaux, la coopération décentralisée et la mise en place d'un dispositif de veille axé sur les programmes communautaires,
- promouvoir la solidarité internationale et les droits humains, en accompagnant les acteurs dijonnais de la solidarité internationale, en développant la commande publique éthique et durable et en favorisant la protection des droits humains dans le monde,
- améliorer l'attractivité et le rayonnement international de Dijon en intensifiant les manifestations à vocation européenne et internationale, en encourageant l'ouverture et la mobilité internationale des jeunes et en assurant la promotion de Dijon et de ses savoir-faire,
- renforcer la présence de Dijon dans les réseaux transnationaux,
- développer l'information et la participation autour de l'action internationale par le biais d'une stratégie de communication dynamique, la mise en place de conventions d'objectifs et la réalisation d'une évaluation du dispositif en 2011.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider les grandes lignes du développement de l'action internationale de la Ville, dans les conditions proposées ;
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/08

PRÉFECTURE BE LA GÔTE-D'OR Déposé le :

1 & DEC. 2008

